***Association Flainoise***

***Les Amoureux des Carroz***

**Réponse, en rouge, des associations, à la lettre de Mr le maire d’Arâches envoyée à tous les électeurs le 15 avril.. Le texte original est noir ou bleu.**

**On peut se demander pourquoi cette lettre n’a pas été envoyée à tous les contribuables de la commune, et seulement aux électeurs. Ce dossier nous concerne tous (les rédacteurs sont aussi des électeurs de la commune).**

*Arâches-la-Frasse, le 15 avril 2019,*

Mes chers concitoyens,

Depuis 1989, et au cours de mes quatre mandats de maire, avec mes conseils municipaux respectifs, nous avons porté de nombreux projets qui ont structuré notre collectivité. Il a fallu convaincre face aux réticences qui ont pu être exprimées, à toutes les époques.

**Beaucoup ne sont toujours pas convaincus.**

Ainsi, en 1990, mon conseil municipal se faisait l'écho d'un sentiment alors majoritaire : il ne fallait pas développer le réseau de neige de culture. Il m’a fallu deux années pour convaincre et aboutir au vote du premier plan neige en 1992.

**Il aurait probablement mieux valu attendre encore pour avoir la technologie actuelle qui répond mieux aux besoins.**

En 1995, près d’un tiers des habitants étaient opposés à la fusion des communes d'Arâches et de la Frasse telle que je l'avais portée. Par la suite, cette commune nouvelle a permis une mutualisation et amélioration des services publics au profit de chacun.

**Il reste encore à résoudre le problème des antennes à La Frasse, ou une minorité subit des dommages importants voire insupportables.**

L’année suivante , une campagne était conduite contre ma proposition de création du lac de l’Airon, par peur d'une « artificialisation » dénaturant le site. Nul ne reviendrait sur l'intérêt de ce lac, qui constitue aujourd'hui un lieu de villégiature majeur, et qui permet de sécuriser tant l'enneigement de nos pistes de ski que nos réserves d'eau potable. **Ce lieu n’est pas un lieu majeur dans la commune !**

J'ai affronté les mêmes cheminements et réticences lors de la délocalisation des écoles d’Arâches et de la Frasse vers les Carroz, du déplacement de l'ancienne piscine du centre vers le Serveray, ou encore récem­ ment contre le projet, purement privé, « LÉANA », que la commune a su transformer en succès commun en se portant acquéreur d'une partie des murs pour y installer la maison médicale.

**La résidence LEANA a été engagée sous le mandat précédent !**

L'extension de la zone de loisirs des Carroz, avec son hôtel, son golf et ses nombreux aménagements de promenades, fait partie des thématiques majeures, qui vont modeler notre avenir commun pour les prochaines décennies.

**La thématique du golf n’a rien de majeure aux Carroz mais l’est à Flaine dont le déficit est minime par rapport à ce que nous propose le projet. Voir dossier.**

Les usages quotidiens ne seront pas modifiés :

Il sera toujours possible de se promener au pied de la pierre à Laya, de traverser les communaux de point de vue en point de vue entre Arâches et les Carroz ou de faire son jogging matinal.

**Peut-être, mais cela ne sera pas comparable à la situation actuelle, sans investissement. La justification économique du projet n’est absolument pas convaincante. On introduit des dépenses énormes pour des recettes illusoires et pour un lieu de promenade dangereux. Voir notre dossier.**

Cette réalisation constituera un encrage nouveau pour notre collectivité dans le tourisme estival, en complément indispensable du tourisme hivernal. **Ce n’est pas du 4 saisons ! Les activités 4 saisons peuvent se faire n’importe où sans golf et mieux organisés.**

Personne ne peut s’imaginer que nos touristes soient progressivement découragés par une saison d'hiver devenue trop courte. Que les résidences secondaires et de tourismes soient progressivement délaissées, car l'attractivité aurait été perdue, et les emplois envolés. En somme, imaginer une commune fragilisée, car il n'aura rien fallu changer. C'est pourtant ce risque que le réchauffement climatique fait peser, si le virage de la diversification n'est pas correctement négocié.

Le développement de la zone de loisirs est à terme la garantie de saisons touristiques allongées de 4 mois, pour des emplois pérennes et un cadre de vie préservé.

**On peut quand même imaginer que les touristes soient découragés par la transformation du centre des Carroz en camp retranché en période de vacances scolaires, luge 4 saisons fermée, et par le niveau des embouteillages en période de pointe dû à une chaussée trop étroite au centre des Carroz..**

Je sais qu'aujourd'hui il me reste à vous convaincre, mes chers concitoyens, que le chemin que je pro­ pose est un chemin d'avenir. C’est pourquoi, et comme vous en avez désormais l'habitude, vous trouverez avec cette lettre le troisième numéro de « Demain », magazine hors-série consacré à ce grand projet d'extension de la zone de loisirs.

**Ce projet a déjà été refusé 2 fois par les habitants qui n'ont absolument pas été convaincus par les aménagements proposés et veulent conserver les Communaux en tant que zone de promenade naturelle.
Le nouveau projet n'apporte rien de plus, c'est mission impossible de faire cohabiter les activités proposées avec les promenades et la préservation de la nature. C’est tout simplement dangereux et irresponsable, voir notre dossier joint.**

Je tiens à vous remercier pour l'attention que vous porterez à ce dossier, et à votre confiance et soutien pour le mener à bien.

Tous unis pour réussir.

Votre maire, Marc lochum